

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le nationalisme égyptien : un ultimatum de la Grande-Bretagne à l'Égypte. — Les rapports anglo-russes : Londres dénonce les accords conclus par Mac Donald avec Moscou. — La propagande des Soviets dans le monde pour provoquer un mouvement révolutionnaire général. — Le protocole de Genève, l'Angleterre et la France.

L'assassinat du généralissime des troupes britanniques en Égypte vient de provoquer une crise des plus graves dans les relations anglo-égyptiennes.

Ce meurtre est d'ailleurs le résultat d'une longue excitation patriotique qui, sous des formes diverses, se manifeste depuis des mois à travers toute l'Égypte.

Aussi, la Grande-Bretagne paraît-elle décidée à mettre un terme à cette agitation anglophobe.

Sans tarder, une double note, constituant un véritable ultimatum, a été remise au roi Fouad, tandis que s'opérait un renforcement des troupes britanniques en Égypte et que plusieurs navires de guerre s'acheminaient vers Alexandrie.

Dans cet ultimatum, le cabinet de Londres exige, avec des excuses et une indemnité, l'évacuation du Soudan par les troupes égyptiennes et la garantie de la protection des intérêts étrangers en Égypte.

Zaglou pacha et la Chambre égyptienne consentent aux réparations, mais repoussent les autres conditions !

Ainsi, le conflit est des plus sérieux.

Comment se dénouera-t-il ? La Grande-Bretagne va-t-elle s'engager à fond pour vaincre la résistance de l'Égypte ?

Celle-ci paraît repousser toute idée de compromis et d'entente ; ce qu'elle veut c'est son indépendance totale, absolue ; elle ne veut d'aucune tutelle.

Il est douteux que l'Angleterre se résigne à quitter l'Égypte.

Pourant, il faut souhaiter que la situation présente, si difficile qu'elle semble, soit réglée au mieux des intérêts égyptiens et britanniques.

Le nouveau gouvernement anglais vient de prendre une décision, prévue depuis les élections dernières : M. A. Chamberlain a notifié à M. Rakowsky qu'après mûre délibération le cabinet de Londres « se déclare incapable de recommander à la considération du Parlement » les traités signés le 8 août dernier par MM. Mac Donald et Rakowsky.

En somme, c'est un refus catégorique de renouer avec les Soviets.

Cette détermination britannique peut surprendre ; on inclinait à penser que le cabinet Baldwin, tout en se refusant à suivre la politique russe de son prédécesseur, n'aurait pas jusqu'à la rupture.

Mais un fait s'est produit qui a supprimé toutes les hésitations : la fameuse lettre Zinovieff et les intrigues de la propagande communiste en Angleterre.

M. Chamberlain, dans ses notes à M. Rakowsky, signifie que la lettre Zinovieff est parfaitement authentique ; il ajoute que l'action de l'Internationale communiste est pleinement concertée avec les Soviets et que, dans ces conditions, la campagne bolchevique menée en Grande-Bretagne est incompatible avec les engagements solennels pris par le gouvernement de Moscou et ne saurait être tolérée.

Et, sans plus attendre, le gouvernement britannique refuse l'hospitalité aux agents des Soviets.

La décision britannique à l'égard de la Russie peut sembler quelque peu précipitée, voire même brutale.

Est-elle sans raison ?

L'activité soviétique s'intensifie en ce moment dans toutes les parties du monde : Moscou poursuit avec une ardeur inlassable sa propagande de dissolution générale.

Dans un récent article, les Débats nous exposaient le champ d'action des bolchevicks et quelques uns de leurs faits et gestes.

Dernièrement, leur action s'est manifestée avec intensité en Yougoslavie et en Grèce. Elle suscite des troubles en Roumanie. Elle met sens dessus dessous la Bulgarie. Elle s'insinue en Chine et aux Etats-Unis.

Alors que le gouvernement de Moscou crie famine et misère, et qu'il cherche à emprunter partout, il dépense des sommes énormes pour sa propagande. Il entretient à grands frais à l'étranger un personnel immense qui ne se refuse rien.

Un procès qui s'est ouvert le 10 novembre à Tallinn, en Estonie, révèle des faits caractéristiques qui doivent être connus dans tous les autres pays. Il s'agit de 149 communistes accusés de poursuivre une propagande méthodique tendant à renverser par la violence le régime établi. Ces individus font partie d'un organisme illégal et secret dénommé « parti communiste d'Estonie », formant une section de l'Internationale communiste. Ils avaient créé des sociétés ouvrières, agricoles, et même sportives, qui recevaient des instructions de Moscou.

Ces instructions prescrivaient la préparation d'un coup d'Etat destiné à instaurer la dictature du prolétariat et l'entrée de l'Estonie dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques. L'acte d'accusation relève contre les accusés la divulgation de nouvelles mensongères, l'excitation des masses à la lutte de classes, la propagande anarchiste dans l'armée, spécialement près des jeunes recrues, et l'installation de « membres du front uni du peuple ouvrier » dans les administrations locales. On a constaté que plusieurs des accusés avaient suivi en Russie des « cours d'agitateurs ». Une liste noire énumérait le nom des ministres et des hommes politiques qu'il conviendrait de supprimer.

Evidemment les révélations qui précèdent ne sont pas faites pour rassurer l'opinion mondiale ; on peut admettre la reprise des relations politiques avec le gouvernement des Soviets ; mais ce ceux-ci, à la faveur des rapports politiques, essaient de diviser les pays qui les accueillent et d'y susciter la révolution, voilà ce qui ne saurait être accepté par aucune nation.

On connaît les réserves du nouveau Gouvernement britannique à l'égard du protocole de Genève.

Ces réserves ne sont pas inspirées, nous l'avons montré, par une méconnaissance des soucis qu'éprouve la France d'assurer sa sécurité : M. Baldwin aspire au contraire à nous apporter un appui efficace ; mais cet appui, il paraît le concevoir dans une autre direction que le protocole de Genève.

Dès lors, peut-on se demander, que doit faire la France ? Doit-elle suivre la Grande-Bretagne et renoncer au protocole auquel elle a donné son adhésion ? Ou bien, forte de l'adhésion de cinquante nations à Genève doit elle restée fidèle au déjà fameux protocole ?

M. Henry de Jouvenel, qui fut à Genève, un des porte-parole de la France et l'un des acteurs les plus écoutés, s'élève dans le *Matin* contre l'idée même « qu'un Gouvernement français conçoive un seul instant la pensée de l'abandonner ».

M. de Jouvenel expose excellemment la question :

« Les déboires que nous a causés l'Angleterre depuis la fin de la guerre ne sont nullement imputables à sa déloyauté. Seulement, nous la croyions en Europe, et elle n'y est pas. Elle fait partie d'une autre société que nous : une société extracommunautaire appelée l'Empire britannique. Et elle y dispose d'une liberté limitée. Quand elle accepte un pacte de garantie franco-britannique à Paris ou un traité de garantie générale, puis un protocole à Genève, son engagement ne vaut que si ses Dominions le ratifient, car elle est en minorité dans l'Empire. »

Or, de toute évidence, nous ne pouvons accepter que le sort de l'Europe soit suspendu à une décision des Dominions britanniques, l'Australie par exemple.

Dès lors, notre tâche est manifeste : nous devons commencer « par faire l'Europe et par augmenter la force d'attraction du vieux continent ».

Et puis, il est pour nous une au-

tre raison de demeurer fidèle au pacte :

« Notre parole est engagée, nous devons la tenir. Le jour où la Grande-Bretagne proposera des améliorations au système, nous serons ravis de les accueillir. Mais on reprochait ces dernières années à la France de ne présenter que des objections. Aujourd'hui, elle a une politique positive, y a conquis la majorité des peuples civilisés. Elle a fait son profit des critiques et suivi les conseils qu'on lui a donnés. Elle s'en trouve bien et ne craint nullement cette espèce de solitude qui consiste à marcher en avant. »

On ne saurait avec plus d'éloquence défendre l'œuvre de paix ébauchée à Genève.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

L'évacuation de Cologne par les Anglais

Rien n'a encore été décidé, déclare-t-on dans les milieux autorisés, concernant l'évacuation de Cologne par les troupes britanniques. Ce ne sera, dit-on, que lorsque l'Allemagne se sera acquittée de ses obligations, c'est-à-dire qu'elle aura rempli les conditions qui lui ont été imposées par le plan Dawes, en ce qui concerne les réparations et le désarmement, qu'une décision interviendra à ce sujet. Une commission de contrôle militaire doit présenter son rapport incessamment. Ce n'est qu'alors que l'on statuera sur l'évacuation de cette région ; ceci, souligne-t-on, est une question interalliée.

La natalité est à Berlin inférieure à la natalité française

Un médecin spécialiste, le docteur Beilhaber, publie un rapport sur la natalité à Berlin.

Le chiffre annuel des naissances dans la capitale du Reich, qui était de 45.000 en 1890, est tombé à 15.000. Celui des naissances illégitimes, de 10.000 à 3.000. Il n'y a plus en moyenne qu'un enfant pour deux familles.

La natalité à Berlin, continue le docteur Beilhaber, est inférieure de 50 0/0 à la natalité française.

Les élections allemandes

Le dépôt des listes des candidats pour les élections du 7 décembre a pris fin samedi. Il y a douze listes pour le Landtag de Prusse et quinze pour le Reichstag. Aux élections du 4 mai dernier, le nombre des listes pour le Reichstag avait été de 23.

Les marins anglais s'opposent à l'emploi des Allemands

Le comité exécutif de la Fédération des marins britanniques a adopté une résolution protestant contre le projet d'employer des marins et stewarts allemands à bord des vaisseaux britanniques à un moment où tant de gens de mer en Grande-Bretagne sont contraints au chômage.

La Fédération demandera au gouvernement de recevoir une députation à ce sujet.

Pour se conformer au traité de Washington

Dans son rapport au congrès, le secrétaire de la marine américaine a annoncé son intention de demander l'ouverture d'un crédit spécial pour moderniser six des plus anciens croiseurs.

Il estime cette mesure indispensable pour conserver la proportion des forces navales fixées par la conférence de Washington.

La question de Mossoul

On mande de Bagdad à l'Agence Reuter que, suivant une information digne de foi, venant de Mossoul, le commandant turc a ordonné le retrait de ses troupes en arrière de la frontière temporaire fixée par la dernière Conférence du Conseil de la S. D. N., à Bruxelles.

Trotsky et les commissaires du peuple

On dément, de source autorisée, les bruits relatifs à des mutineries

anti-soviétiques qui auraient eu lieu à Cronstadt et au cours desquelles M. Trotsky aurait été arrêté. On assure que l'ordre n'a été aucunement troublé dans cette ville. Le chef suprême de l'armée et de la marine rouge n'a pas quitté Moscou, où il se trouverait d'ailleurs dans une situation assez compliquée à l'égard du Conseil des commissaires du peuple.

Les relations franco-russes

Le Comité des nouvelles amitiés franco-russes s'est réuni sous la présidence de M. de Monzie, sénateur du Lot.

M. de Monzie a fait l'historique des travaux de la commission qui a préparé la reconnaissance, abouti à l'échange de télégrammes officiels entre les deux gouvernements.

M. de Monzie a développé le nouveau programme d'action que la société aura à réaliser dès maintenant et poursuivra pendant les pourparlers des deux commissions qui doivent siéger à partir de janvier. Le professeur Basch, président de la commission artistique et littéraire, a indiqué le programme qu'a arrêté cette commission. Le professeur Langevin, président de la commission scientifique, a lu un télégramme adressé à la société par la maison des savants russes et montré comment l'échange de communications scientifiques entre les deux pays avait repris et dit avec quelle joie les envois de livres français avaient été reçus par les savants russes. M. Jean Philipp, sénateur, et M. Spinasse, député, ont pris la parole au nom des parlementaires, membres du comité.

Avant de se séparer, le comité a chargé son bureau de demander à M. Krassine, ambassadeur à Paris, et à M. Rakowsky, président de la délégation des soviets à Londres, d'accepter la présidence d'honneur de la Société aux côtés de M. Herriot, président du Conseil et de M. Painlevé, président de la Chambre des députés.

Un appel à la violence de la III^e Internationale

Au cours de l'audience du procès des 149 communistes qui a lieu à Reval, il fut établi que les organisations communistes estoniennes agissaient en exécution d'un ordre écrit de la troisième Internationale, obligatoire pour ses sections à l'étranger, dont la teneur est la suivante :

« Vous devez prendre des deux mains les fusils et les mitrailleuses qu'on vous donne, pour, au premier appel, user de ces armes contre les gouvernements actuels de traités et de rétrogrades. Votre devoir est de déblayer par les armes la place due au gouvernement des peuples de la terre. »

Au Maroc espagnol

Le travail préparatoire à l'évacuation de Souk El Arba sur de nouvelles positions se poursuit. L'ennemi a prononcé de petites attaques. L'aviation est toujours inactive.

La situation politique en Chine

Tuan Chi Jui, futur président, est arrivé à Pékin, au lieu du 26 novembre, ainsi que cela avait été décidé tout d'abord. Il était accompagné de ses partisans d'Anfou. Dans les milieux officiels on dit que Tuan Chi Jui offrirait le portefeuille des Affaires étrangères à Tang Shao Yi, et qu'il aurait l'intention de former un Cabinet indépendant.

Le maréchal Franchet d'Espérey se rend au Sahara en avion

Le maréchal Franchet d'Espérey, à bord d'un des trois avions d'une escadrille partie de Colomb-Béchar, a atterri à 1.200 kilomètres de là, en plein Sahara, au puits Ouallen.

L'escadrille est rentrée à Colomb-Béchar.

Un portrait de Rembrandt vendu 565.000 francs

Un portrait attribué à Rembrandt, mais qui ne figure pas dans les catalogues, a été vendu samedi, à Lon-

dres, pour 6.510 livres sterling, soit plus de 565.000 fr. au cours actuel du change. Ce portrait, qui porte la signature de Rembrandt, avec la date de 1635, mesure 1 m. 30 sur 1 m. 15.

Jaurès au Panthéon

Le corps de Jean Jaurès est arrivé à Paris samedi soir à 10 h. 1/2 à la gare d'Orsay. Il a été transporté dans un fourgon des pompes funèbres au Palais-Bourbon qui était décoré de façon magnifique. De belles couronnes et des gerbes de fleurs étaient amoncelées devant le cercueil et devant la statue de Jaurès.

M. Herriot et les membres du Gouvernement ont salué la dépouille du grand tribun. La veillée funèbre a été assurée par des ouvriers mineurs venus d'Albi.

Dimanche matin à 10 heures a eu lieu le transfert du corps à la Chambre des députés. Le cercueil fut placé dans un fourgon automobile et transporté devant la grille de la façade du Palais-Bourbon. A 11 heures, la foule commença de défiler devant le cercueil.

A 1 heure, la délégation du Gouvernement arrive conduite par M. Herriot, et le cortège se forma et se mit en marche.

La musique de la Garde-Républicaine joue dans l'intérieur du Panthéon et les chœurs de l'Ecole normale d'instituteurs et d'institutrices de la Seine, des sonneries funèbres de trompettes se font entendre.

Le Président de la République assiste à la cérémonie.

Puis, M. Herriot prononce un discours dans lequel il fait l'éloge du grand tribun, et Mlle Roch, de la Comédie-Française, récite un poème de Victor-Hugo.

La musique joue la « Marseillaise » et la cérémonie est terminée.

Les pirates

Le quatre-mâts barque britannique « Veronica », qui se trouvait au large de Montauk-Point avec une importante cargaison d'alcools divers, a été pris à l'abordage par une quinzaine de pirates qui, après s'être rendus maîtres de l'équipage, l'ont enfermé dans l'entrepôt.

Les aventuriers sont restés à bord du « Veronica » pendant trois semaines, durant lesquelles ils ont pu écouler au prix fort la cargaison de liqueurs à des navires de passage.

CHRONIQUE LOCALE

FAUTEURS DE VIE CHÈRE

Comme l'ont indiqué les journaux on a constitué ou on va constituer des Comités dans chaque département pour combattre la vie chère.

Nous sommes certains que tous les membres de ces Comités étudieront avec le plus grand souci de bien faire, les questions qui leur seront soumises et les solutionneront au mieux des intérêts publics.

Notre scepticisme n'ira pas jusqu'à dire ce que d'autres ont dit, à savoir que ces Comités feront comme les... autres, ceux qui furent constitués à l'époque maudite des bureaux permanents et qui ne firent rien, parce qu'ils ne pouvaient rien faire d'utile, de bon.

Mais, ainsi que nous l'avons signalé ici-même, il y a une cause de la vie chère qui devrait être connue de tout le monde et qui, dans tous les cas, est connue de tous ceux qui suivent les marchés.

Aussi bien, cette cause de vie chère, est déclarée illicite, et punie par la loi, puisque, parfois, les agents de police sont chargés d'aller sur les marchés, sur les foirails pour exercer une surveillance sur les trafiquants.

Le fait suivant qui s'est passé à Vergt (Dordogne) établit de façon péremptoire, cette cause de vie chère.

« Un brave propriétaire des environs avait conduit sur le marché huit à dix porcelets. Un de ces voisins demanda à lui en acheter un, mais ils ne purent se mettre d'accord sur le prix. L'un demandant 118 francs du porcelet, l'autre ne voulant en donner que 115. Survint un marchand qui, entendant débattre

les prix, acheta tout le lot à une moyenne de 130 francs la pièce. Un second collègue fit la même opération avec deux autres propriétaires. Au bout de trois quarts d'heure, presque au début du marché, toute la marchandise se trouva aux mains de deux personnes. Dans la journée, les acheteurs se présentèrent. Combien le porcelet ? 150 francs. Ce qui fait que, sans sortir du marché, cette marchandise subit une hausse de 35 francs.

« A la fin de la journée, il ne restait plus que deux porcelets au marchand qui avait acheté le premier lot, celui qui le lui avait vendu eut la curiosité de les lui marchander. Combien les deux pores ? 160 francs l'un, telle fut la réponse. »

Et puis, on accuse le propriétaire d'être le fauteur de la vie chère ! Le fait que nous publions ci-dessus prouve qu'il n'en est rien.

Or, ce fait se produit sur tous les marchés, sur tous les champs de foire, et ce qui est curieux, c'est que les coupables ne sont ni producteurs, ni éleveurs, ni courtiers, ni commerçants.

C'est un trafic courant qui est à la portée de toute personne qui a, en portefeuille, assez d'argent pour payer comptant, la marchandise au propriétaire.

Les commerçants, notamment les bouchers, se sont souvent plaints de cette exploitation, car ils sont les premiers à en souffrir.

Aussi bien, nous avons déjà signalé ces plaintes, car, sur des foirails, des bouchers ont dû, pour avoir du bétail, subir les exigences de ces intermédiaires qui, au surplus, ne sont, certainement pas assujettis à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Dans le Lot, ces faits se produisent plus souvent qu'on ne le pense, plus souvent peut-être qu'ailleurs, car la surveillance sur ce genre d'exploitation, n'est pas assurée.

Les Comités départementaux qui doivent prendre des mesures contre la vie chère, feront peut-être bien de se renseigner auprès des commerçants qui fréquentent les marchés, les foirails.

Mais d'ores et déjà, ils peuvent, — s'ils ne l'ont déjà fait, — ce qui est chose facile, cependant, — constater, sur nos boulevards de Cahors, que des propriétaires qui conduisent du bétail sur le foirail, ou qui portent des denrées sur les marchés, sont attendus, racolés par des acheteurs qui offrent des prix supérieurs à la demande, dans tous les cas, à ceux qu'offriraient les commerçants locaux.

Cette cause de vie chère peut être difficile à combattre, mais il est facile de constater que le fait qui s'est produit à Vergt, se produit sur tous les marchés et foirails.

LOUIS BONNET.

A propos d'un article de M. Léon LAFAGE :

Luzeac et son poète

L'histoire qui, plus tard, ajoutera des chapitres à la chronique écrite de notre province, ne pourra refuser aux Quercinois d'aujourd'hui une vertu cardinale, celle de la reconnaissance. Comme partout en France, on honore sur tous les points du Lot, les héros tombés à la guerre. On y dresse aussi des statues aux grands hommes de œuvres de paix. Ce sont les plus récents que l'on met d'abord à l'ordre du jour. Rien de plus expédient, à notre époque d'ardente activité scientifique, que d'exalter la mémoire de Bourseul et de Lacassagne, ces chercheurs et ces réalisateurs inspirés.

Le Quercy néanmoins n'oublie pas d'autres gloires plus anciennes et en apparence plus frivoles. Quelques années avant la guerre, certains Cadurciens rêvèrent d'un monument dédié à Olivier de Magny, d'une pierre à élever près du bronze de Marot, près aussi du champ de repos où l'on découvrit jadis une autre dalle qui portait cette inscription tout ensemble railleuse et désolée : « Icy Magny sicut ! » Une souscription fut amorcée. De menus incidents, puis d'énormes événements firent abandonner le projet. Mais nos poètes oubliés ne pouvaient en rester là. Il leur fallait des revanches. Si Magny se tint coi comme

Maynard se faisait, Salel exigea et obtint une commémoration dans Cahors, hommage modeste sans doute mais significatif, riche par surcroît de résultats puisqu'il inspira à plusieurs écrivains quercinois des travaux prometteurs de beaux livres.

Certain jour, à peu de temps de là, les Luzéchois virent la lumière descendre vers eux du Nord, je veux dire de Cayx. Elle sortit de l'ombre et resuscita pour eux, dans tout son éclat l'image d'un haut magistrat et poète illustre que leurs arrière-grands-pères avaient connu vigneron zélé et fervent amoureux de sa retraite d'en face Parnac. Le Comité d'Initiative local n'hésita pas à remplir une fois de plus les devoirs que lui imposait son titre.

A sa propagande touristique, à ses fouilles de l'Impérial, à l'aménagement de son Musée, il ajouta la tâche d'élever un monument à Jacques Le Franc de Pompignan, seigneur de Cayx, citoyen passionné des bords du Tarn et des rives du Lot. Naturellement, les petites académies de Cahors et de Montauban encouragèrent ce dessein et promirent des subsides.

Par ailleurs, des obstacles semblaient s'élever. Mais ils ne tardèrent pas à tomber, le Comité ayant mis dans son jeu le partenaire éminent qu'il fallait pour gagner la partie. On se souvient de la vibrante et pétilante lettre reproduite ici-même il y a quelques mois. M. Léon Lafage vient, en récidivant, de montrer qu'il n'abandonne pas les causes qu'il a embrassées, surtout si elles intéressent un poète et un compatriote. Le « Gaulois » du 1^{er} novembre et plus récemment « le Journal du Lot » nous ont apporté, dédié comme il convient à M. le docteur Pélissier, un nouvel article après lequel il paraît impossible que le succès se fasse encore attendre.

Nos multiples raisons d'aimer Le Franc de Pompignan, d'être fiers de lui et de lui en marquer la preuve, nous sont montrées à l'évidence par M. Léon Lafage. Tous les quercinois seront convaincus, qui auront lu ces pittoresques et émouvants éloges du poète de Cayx... Mais cela ne saurait suffire. La conviction qui n'agit point, est-ce une conviction sincère? Non certes! Si le Comité de Luzec possède peut-être les moyens de faire sculpter l'image de son héros, il lui manque sûrement de quoi dresser un piédestal. C'est à nous d'apporter chacun notre pierre à ce moment, si nous le voulons digne du Quercy et de l'un de ses hommes illustres. La souscription demeure ouverte; faisons le nécessaire pour qu'elle puisse être close avant les prochains beaux jours. Si M. Léon Lafage revient de Saint-Vincent à Cayx aux vendanges de 1925, il faut qu'il recueille au passage la reconnaissante sourire de Le Franc de Pompignan ressuscité pour toujours en figure chez lui, aux bords du fleuve Lot de Marot et de Magny...

Eng. GRANGIE,
Délégué départemental du T. C. F.

REMUNERATION COUTEUSE!

Un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre, par un député de l'Oise, tendant à la rémunération des maires et des adjoints.

Jusqu'à ce jour, il n'y a que les maires et adjoints, voire les conseillers municipaux de grandes villes qui touchent à titre de frais de représentation, des indemnités.

Le projet de loi accorderait un traitement fixe, tout comme à des fonctionnaires, aux maires et adjoints.

Voici quelle serait l'échelle de ces traitements :

Dans les villes de 100.000 habitants et plus, le maire reçoit un traitement annuel de 20.000 francs ; les premiers et deuxième adjoints, un traitement annuel de 12.000 francs.

Dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants, le maire reçoit un traitement de 15.000 francs ; les adjoints, un traitement de 10.000 francs.

Dans les villes de 25.000 à 50.000 habitants, le maire reçoit un traitement de 10.000 francs ; les adjoints, un traitement de 8.000 francs.

Dans les villes de 10.000 à 25.000 habitants, le maire reçoit un traitement de 8.000 francs ; les adjoints, un traitement de 6.000 francs.

Dans les villes au-dessous, le traitement du maire est de 4.000 francs ; les adjoints, de 2.000 francs.

Sans doute, les fonctions de maire, d'adjoints et même de conseillers municipaux ne sont pas, actuellement, lucratives ; les maires et les adjoints notamment, sont obligés dans bien des villes d'assurer des services qui deviennent, chaque jour, plus nombreux, plus complexes, plus absorbants.

En outre, ces messieurs sont tenus de faire des dépenses soit pour assister à des cérémonies, soit en versant une obole à des œuvres diverses.

Dans les grandes villes, les réceptions, les séances du Conseil, des commissions sont nombreuses et, évidemment, les maires et les adjoints sont obligés d'être souvent, presque en permanence, dans leur cabinet.

Mais, comme toute personne ne les oblige à accepter ces fonctions, car, on doit considérer, que dans le plus grand nombre des communes, si les maires et les adjoints délient les cordons de leur bourse, pour des œuvres, ils le feraient également s'ils étaient simples citoyens.

Au surplus, maires et adjoints retirent bien quelque bénéfice au moins moral, de leur situation : le titre leur permet même de se faire des relations pour réaliser quelques affaires, qui ne sont pas toujours négligeables, selon le métier, le commerce, qu'ils font, les fonctions qu'ils occupent dans la vie courante.

Qu'une indemnité leur soit allouée pour les déplacements qu'ils font pour le compte de la commune, c'est naturel, mais qu'on leur accorde un traitement fixe, ce serait abusif et même dangereux.

Ce serait, dans bien des endroits, la lutte pour la sinécure, car, dans des communes de 8.000, 6.000, 4.000, 2.000 francs, sont bonnes à prendre, et dans bien des communes elles seraient un réel appoint pour pallier à la vie chère, et même pour vivre convenablement.

Puis, il n'y aurait pas de raison pour que ce traitement restât fixé à ces sommes-là : on finirait par élever le traitement en proportion du coût de la vie!

Ensuite, les conseillers municipaux réclameraient à leur tour une part des fonds du budget. Pourquoi pas ?

On prétend que les luttes pour le mandat municipal gratuit sont vives dans les communes : que seraient-elles si à ce mandat était accolé une bourse de louis et d'écus ?

Et enfin, il faut être raisonnable, à cette époque de vie chère, d'impécuniosité, où le Gouvernement fait appel à l'emprunt et où le pays réclame des économies !

Il y a 36.000 communes en France : quelle somme faudrait-il pour payer les traitements des maires et des adjoints, et des conseillers municipaux ?

Ce n'est pas le moment de jeter l'argent par les fenêtres, n'est-ce pas ?

Les mandats municipaux coûtent cher, peut-être, à ceux qui les remplissent, mais ils rapportent bien quelque chose, parfois !!!

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Question au ministre des finances

M. Fontanille, sénateur, demande à M. le ministre des finances dans quelles conditions ont été effectuées les promotions de percepteurs, parues au Journal Officiel du 19 juillet 1924 ; pourquoi certains comptables ont été promus sur place, alors que plusieurs de leurs collègues plus anciens dans la classe et ayant un meilleur rang au tableau d'avancement portant application de la loi du 31 mars 1924 ne le sont pas, et si des mesures spéciales seront prises en faveur de ces derniers.

Réponse. — Une promotion supplémentaire comprenant les comptables dont il s'agit a été effectuée, par arrêté du 31 octobre 1924.

Votes de nos Sénateurs

Sur le projet de loi concernant l'émission d'un emprunt de 7 0/0 aux Etats-Unis, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 270 voix.

Votes de nos Députés

Sur l'ensemble du projet de loi tendant à autoriser l'émission d'un emprunt à 7 0/0 aux Etats-Unis, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 523 voix contre 29.

Les planteurs de tabac

Le syndicat des planteurs de tabac de Marcihac adresse à MM. les sénateurs et députés du Lot la lettre suivante.

Messieurs,

Notre syndicat, agissant indépendamment de la soi-disant Fédération départementale du Lot, a l'honneur de vous faire connaître que l'administration des tabacs adopte chaque année un mode de livraison qui lèse les intérêts de certains planteurs et leur cause un dérangement absolument inutile.

Consciencièrement ou inconsciemment, cette administration ordonne aux paysans qui doivent livrer leur tabac le lundi de chaque semaine à la commission d'expertise, d'avoir à le remettre le samedi, au magasin, sans tenir aucun compte s'ils sont éloignés ou rapprochés. De ce mauvais procédé, il résulte qu'un planteur dont la résidence est de 30 à 60 kilomètres écartée dudit magasin se trouve dans l'obligation de rester trois journées entières à Cahors ou à Souillac, s'il a la déveine d'être appelé à livrer un lundi, ce qui, avec ce temps de vie chère, est une dépense que tout paysan doit compter et que 150 ou 200 planteurs doivent subir chaque semaine pendant toute la durée des livraisons.

En outre de ce procédé appliqué aux planteurs éloignés du magasin, si l'on considère que ces mêmes planteurs doivent payer encore, pour frais de transport de leur récolte une somme de 5 à 16 francs pour 100 kilos, selon que l'éloignement est plus ou moins considérable, il faut convenir que cet appel du samedi est encore plus vexatoire. D'ailleurs, pour s'excuser, l'administration n'a pas même la ressource d'objecter qu'elle éprouve des difficultés pour remédier à cet état de choses, puisque tous les planteurs de Cahors, de Souillac et des environs ne peuvent être dérangés, ni lésés, s'ils sont appelés à livrer leur tabac tous les lundis du temps des livraisons.

Pour les achats de tabac

M. Claude Béron, sénateur de l'Isère, président du groupe sénatorial de défense de la culture du tabac, vient de recevoir de M. Clémentel, ministre des finances, la lettre suivante :

« Monsieur le Sénateur et cher Collègue,

« Je suis heureux de vous faire connaître que j'ai décidé d'élever le taux de la prime, dite de présentation, pour l'achat des tabacs indigènes dans des conditions qui seront ultérieurement précisées.

« Veuillez agréer, etc. »

Médailles d'honneur

La médaille d'argent des sapeurs-pompiers est attribuée à MM. Lagrange et Goudal, sapeurs à la Compagnie de Figeac.

Nos félicitations.

Subvention

L'Union Sportive gourdonnaise, vient d'obtenir une subvention de 20.000 francs qui servira à aménager un terrain de jeux et assurer la vitalité de ce groupement sportif.

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 21 novembre 1924, M^{me} Vazelle, agent de bureau des Ponts et Chaussées à Cahors, est promue de la 5^e à la 4^e classe.

Nos félicitations.

Par arrêté du 21 novembre 1924, MM. Hontang (René) et Blanc (Joannès), adjoints techniques stagiaires des Ponts et Chaussées, attachés au service ordinaire du département du Lot, ont été mis en congé sans traitement pour service militaire obligatoire.

Un hommage

Dimanche, à 3 heures, le personnel de l'enregistrement s'est rendu chez M. Gourcerol, le distingué directeur de l'enregistrement du Lot et nommé Conservateur des Hypothèques à Paris, pour lui remettre un objet d'art offert par tous les receveurs et employés de l'enregistrement du Lot.

C'est M. Sarrazin, inspecteur, qui, en excellent termes, a dit à M. Gourcerol les regrets que son départ provoquait parmi ses collaborateurs et qui lui a fait la remise de l'objet d'art.

M. Dauliac, conservateur des Hypothèques à Figeac, s'est associé aux paroles de M. Sarrazin, et M. Gourcerol, avec une émotion bien légitime, a remercié ses collaborateurs de l'attention aimable qu'ils avaient eue à son égard, ainsi qu'à l'égard de M^{me} Gourcerol à qui une magnifique gerbe de fleurs avait été offerte.

M. et M^{me} Gourcerol inviteront les personnes présentes à s'offrir quelques coupes de champagne ce pendant que MM. Belmont et Sarrazin faisaient apprécier leur superbe voix.

Société des Etudes du Lot

Séance du 3 Novembre 1924

Présidence de M. le chanoine ALBE

Sont présents : MM. Rames, Gobé, Becmeur, Rigaudières, Gaignebel, Bonnefous, St-Marty, Leygues, Mage, chanoine Albe, abbé Sol, Guilhaumon, Bergon.

M. l'abbé Sol signale un ouvrage de M. Porbosc, Les contes de la vallée de la Bonnette.

MM. Linon et Baudel, présentés à la dernière séance, sont élus membres correspondants.

M. Duvau, homme de lettres à Paris, originaire de Lauzès, est présenté comme membre correspondant par MM. St-Marty et Gaignebel, et M. Boudet, avocat au barreau de Cahors, comme membre résident, par MM. le chanoine Foissac et Leygues.

M. le chanoine Albe donne lecture d'une partie de la « Coutume de St-Sulpice », qui présente un vif intérêt documentaire.

La prochaine séance de quinzaine aura lieu le lundi 1^{er} décembre.

Le Saint-Cécile

Dimanche soir, à 3 heures, sur le kiosque des Allées Fénélon, notre excellente fanfare l'Avenir Cadurcien a donné un concert public.

Un temps superbe favorisait cette journée : aussi les Cadurciens étaient nombreux sur les Allées Fénélon pour entendre les jeunes musiciens qui ont joué avec art un programme de choix.

Après le concert, l'Avenir et la Diane ont parcouru les principales artères de la ville, en jouant un pas redoublé entraînant.

Nos félicitations aux jeunes musiciens et à leur dévoué directeur.

Le soir, un banquet d'une centaine de converts réunissait à l'Hôtel Laroche le Conseil d'administration, les membres exécutants de l'Avenir et leurs invités. Les tables étaient élégamment décorées, le menu exquis.

Au champagne, M. Gayet, après avoir excusé le président de la société, M. Orliac, retenu à Paris, prononça un très beau discours. Il fit, en quelques phrases heureuses, l'historique de l'Avenir Cadurcien souleva la bienvenue aux hôtes de la société et adressa de justes félicitations à M. Rivière, l'actif et dévoué chef de musique, et à M. Amédée Imbert, dont le dévouement sans réserve a su mener à bien le bal et la tombola organisés naguère par le comité des fêtes de l'Avenir.

M. Bessières, adjoint au maire, qui représentait la municipalité, trouva de charmantes paroles pour

constater les succès et les mérites de l'Avenir Cadurcien, pour louer, comme il convenait, les musiciens de Cahors et pour assurer cette vaillante Société de toute la sollicitude municipale.

Au nom de la presse, M. Gau remercia et assura l'Avenir Cadurcien de la sympathie qui anime tous les journaux régionaux et locaux à son égard.

Des applaudissements chaleureux, des bans enthousiastes, accueillirent tous les discours.

Après le repas, les convives se rendirent au café Mercier, où les attendait un excellent moka. Des chansons, des monologues agréablement cette fraternelle réunion, et ce n'est que tard dans la soirée, que les musiciens et leurs amis se séparèrent, enchantés.

Ainsi, s'achevait cette fête de la Ste-Cécile, si heureusement célébrée par l'Avenir qui, une fois de plus, sut démontrer que le succès le plus complet couronnait toujours tous ses efforts.

Amicale des Instituteurs et Institutrices du Lot

On nous communique :

En prévision de l'élection des délégués de la Commission de réforme instituée par la loi du 14 avril 1924, le Conseil d'administration de l'Amicale, dans sa séance du 20 novembre, a désigné pour représenter le personnel (catégorie B) :

M^{me} Pradelle, institutrice à Aynac, déléguée au Conseil départemental ; M. Astorg, instituteur à Mechmont, président de l'Amicale, Mechmont, président de l'Amicale, pour délégués titulaires.

M. Cassan, instituteur à Montcuq et M. Chambon, instituteur à Soturac, comme suppléants.

Les membres du Conseil d'administration ont cru devoir présenter ces candidats aux suffrages de leurs collègues pour éviter des hésitations, des abstentions et une dispersion de voix qui rendraient inévitable un deuxième tour de scrutin.

Bien que les candidats ne doivent pas leur adresser de bulletin, nous prions nos collègues de ne pas oublier de voter, le 2 décembre, conformément aux indications contenues dans le Bulletin de l'enseignement primaire d'octobre (n° 9).

Pour le bureau de l'Amicale, Le secrétaire : P. LAFARGUE.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper M. Jardel, rédacteur principal des Contributions Indirectes, en la personne de sa mère décédée à Cahors à l'âge de 69 ans.

Nous adressons à M. Jardel, et à la famille nos sincères condoléances.

Découverte d'ossements

En procédant à des travaux de terrassement dans le jardin de l'immeuble Plantade, place St-Urcisse, les ouvriers ont mis à jour des ossements, crânes, tibias qui ont été placés dans une caisse et emportés au cimetière.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot qui devait s'ouvrir à Cahors le 8 décembre n'aura pas lieu. Aucune affaire n'est inscrite au rôle.

Déraillement

Dimanche matin, le train de voyageurs qui part de Cahors à 6 h. 1/2 pour Libos, a déraillé en gare de Mercuès. La machine s'est renversée sur la voie. Le mécanicien a été légèrement contusionné au côté droit.

Les communications ont eu lieu durant la journée par transbordement.

Lundi matin, la circulation était rétablie.

Commencement d'incendie

Samedi, dans l'après-midi un commencement d'incendie a éclaté dans les combles de l'ancienne gare de Cahors, où sont installés les bureaux du service de la voie.

La police prévenue, par téléphone, allait faire appel au concours des pompiers, lorsqu'elle fut informée de n'en rien faire : la pompe de la gare avait suffi pour éteindre le feu.

Cet incendie était dû à une étincelle provenant de la cheminée de l'immeuble.

Une partie de la toiture a été endommagée : mais les dégâts sont de peu d'importance.

Probité

Le jeune Anxianme (Pierre), garçon boucher chez M. Layé, à Cahors, a trouvé, dans le magasin un portefeuille contenant 375 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Il y a quelques mois, le jeune Anxianme avait trouvé également un portefeuille contenant 400 francs qu'il avait remis à son propriétaire. Nos félicitations.

Concours de Poésies

Le Jasmin d'Argent

Du 1^{er} novembre 1924 au 15 février 1925, tous les poètes, habitants ou originaires des départements du Lot-et-Garonne, du Lot, du Gers, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées, de l'Aveyron, de l'Ariège et du Tarn, peuvent envoyer une œuvre inédite.

Conditions du Concours. — Sujet :

au choix des candidats ; poésie inédite ; au total, 100 vers au maximum.

Les concurrents devront envoyer obligatoirement au moins trois exemplaires, de préférence dactylographiés sous pli cacheté, à M. Jacques Amblard, avocat à Agen, 1, rue Floirac. Ces exemplaires ne porteront ni noms ni signatures, mais seulement une devise reproduite sur une enveloppe cachetée qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Chaque œuvre gasconne devra être accompagnée de sa traduction littérale en français et indiquer le lieu d'origine du dialecte employé.

Voici les prix : Un Jasmin d'Argent pour le français et un Jasmin d'Argent pour le gascon, des Médailles d'Argent, des Médailles de Bronze et des Diplômes.

Les envois des concurrents ne seront pas rendus. Toute demande de renseignements complémentaires doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Chronique des Théâtres

Une Représentation extraordinaire à Cahors

Mardi 2 décembre aura lieu, au Palais des Fêtes, une représentation extraordinaire de la PETITE CHOCOLATIERE, la si amusante comédie de M. P. Gavault, interprétée par le grand artiste POUGAUD et la troupe du Th. de la Pie-St-Martin.

La pièce est montée et interprétée avec le goût et le talent qui caractérisent les tournées du Th. de la Pie-St-Martin, universellement appréciées et applaudies.

« Stevenson » aujourd'hui au Palais des Fêtes

Il ne manque que quelques heures avant que notre ville ait le plaisir d'assister aux admirables exercices de ce célèbre « STEVENSON » avec ses expériences inconnues intitulées : « Le changement de l'heure », « Sherlock Holmes » et « Le réel incendie du théâtre ».

Une grande impatience règne dans notre ville, et il est à présumer que la gracieuse salle du Palais des Fêtes sera trop petite pour contenir le nombreux public avide de contempler les exercices du fameux professeur « STEVENSON ».

PRIX DES PLACES

Fauteuils : 4 fr. 50 — Parquet : 3 fr. 50

Premières et Balcon : 3 fr.

Galleries : 2 fr. 25 et Secondes : 1 fr. 75

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

VIVIEZ et CAHORS font match nul

Viviez avait envoyé au Stade Lucien Desprats dimanche 23 novembre, sa belle équipe première, où brillent les Comings et les Chate-lard. Le public assez nombreux qui a suivi les phases de ce beau match, n'a emporté aucune désillusion. Il y avait de quoi contenter les plus difficiles.

Un essai transformé a récompensé les efforts de chaque équipe.

La partie dure, mais sans brutalité, a démontré une fois de plus tout ce que pourrait faire l'A. C. si ses équipiers consentaient à suivre assidûment les séances d'entraînement. Cela, il le faut, si l'on veut se classer honorablement dans la poule.

L'Aviron Cadurcien a tenu à essayer quelques recrues, qui méritent, quelques-unes, d'être suivies de près.

Le match de Limoges servira d'entraînement sérieux à l'équipe avant le championnat, et nous désirons qu'aucune absence non légitime ne se produise.

Véloce-Sport Cadurcien

Soirée du 27 Novembre

C'est jeudi, 27 Novembre, qu'aura lieu au Royal-Cinéma, en matinée et en soirée, la brillante représentation cinématographique, organisée par le Véloce-Sport Cadurcien de concert avec le Comité départemental de l'Union des Sociétés d'Education physique.

Avec un documentaire des plus captivants, Croquis Alpins, et un comique en 2 parties, Plum Jockey, des plus amusants, le programme comprendra le superbe film réalisé par Franz Toussaint, dont tout le monde parle en ce moment, In 'Ch' Allah!

Le drame poignant qui se déroule parmi les splendeurs de l'Afrique, au pays de l'Atlantide, à travers les oasis, les mosquées et les villes brûlantes de soleil, parmi les populations guerrières des Touaregs du Sahara.

Un orchestre de choix sous la baguette du maître Barreau accompagnera les films de belle musique de circonstance, dont nous donnerons prochainement le programme.

La matinée, réservée aux élèves des écoles et à leurs familles, commencera à 14 h. 30 précises.

Les prix des places pour la soirée sont fixés à 3 fr., 2 fr. et 1 fr.

La soirée commencera à 8 h. 30 précises.

Banquet annuel

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le banquet annuel du Véloce-Sport aura lieu le samedi soir 29 novembre courant, à l'Hôtel Laroche.

Les inscriptions pour le banquet, dont le prix a été fixé à 12 fr., sont d'ores et déjà reçues chez M. Duthil, coiffeur, rue Wilson, Cahors.

Arrondissement de Cahors

Caberets

Foire. — Notre foire mensuelle a été très importante. Tous les marchés étaient bien garnis et les transactions ont été nombreuses. Voici un aperçu de quelques prix :

Gros bœufs, de 5.000 à 6.000 fr. ; bœufs ordinaires, de 4.500 à 5.200 fr. ; bouvillons, de 3.500 à 4.500 francs la paire ; brebis, de 150 à 200 francs ; porcelets, de 150 à 180 francs pièce ; poulets, 3 fr. 50 la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; lièvres, 8 francs le kilo ; perdreaux, 10 fr. pièce ; bécasses, 10 fr. la pièce ; grives, 4 francs pièce.

Beaucoup de monde et beaucoup d'étalagistes.

Arrondissement de Cahors

Accident. — Le 20 novembre, dans l'après-midi, M. Loudes Sully, marchand de vins en gros, réparait son auto dans son hangar ; il voulut sortir la machine en la faisant remorquer par une autre auto, attachée à l'aide d'une chaîne. M. Loudes était entre les deux voitures ; M. Deldous, mécanicien, était au volant de la première. Au moment du démarrage il a été serré entre les deux autos. La chaîne se rompit fort heureusement ; sans cela l'accident aurait été plus grave. M. le docteur Castanier lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter dans une clinique à Aurillac. M. Loudes a deux côtes brisées.

Livernon

Monument commémoratif. — Dimanche dernier, a eu lieu l'inauguration du monument aux morts de la commune, sous la présidence de M. le sous-préfet de Figeac, MM. Loubet, sénateur, et Bouat, député, y assistaient.

Notre coquette localité, magnifiquement décorée avec le matériel des fêtes de Figeac, que la sympathique municipalité de cette ville a bien voulu nous prêter, avait revêtu un aspect grandiose.

Le matin, de magnifiques couronnes, gerbes et palmes furent déposés par les habitants au pied du monument.

A midi, un banquet intime réu-

Montcuq

Carnet blanc. — Samedi dernier, au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis, a été célébré le mariage de la très gracieuse Mlle Irma Escudé, ancienne élève de l'E. P. S., avec M. Charles Vignoles, instituteur à Pommevie (Tarn-et-Garonne).

Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes et charmants époux.

Prayssac

Société de secours mutuels. — La Société des secours mutuels a délégué comme membres qui doivent participer à l'élection du Conseil supérieur de la mutualité M. Frayssé, trésorier, et M. Richasse, secrétaire.

Puy-l'Evêque

Déraillement. — Samedi soir, un train de marchandises faisant la manœuvre à Pescadoires aux embranchements des chantiers du minéral déraillé et la machine sortie de ses rails s'est enfoncée dans le sable. Les wagons restés sur la voie ont pu être enlevés et la circulation maintenue entre Cahors et Libos. Mais il n'en a pas été de même dimanche matin, où le train qui doit passer à Puy-l'Evêque à 7 h. 24 n'a pu arriver ayant déraillé à Mercuès, et le train navette établi n'est parti de notre gare qu'à 11 heures.

Tous les trains de la journée ont eu de même de longs retards.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Accident. — M. G... démolissait un grand mur. Ayant voulu monter sur une échelle, il tomba et se fit une entaille à la tête. Son état n'inspire pas d'inquiétudes.

Sports. — On nous annonce pour dimanche prochain le championnat d'Auvergne de rugby. Les amateurs de ce sport peuvent se réjouir, car ils assisteront à une belle partie.

L'Instruction. — Le sieur Maziot est un professionnel de l'escroquerie, ce qui lui valut de nombreuses comparutions en correctionnelle. A peine sorti du pénitencier où il purgeait sa dernière condamnation, il recommença ses exploits.

Il se fit passer pour un courtier important en noix et fit de nombreux marchés dans la région, ses vendeurs étaient nombreux et confiants. L'un deux lui prêta sa montre et sa bicyclette, et Maziot disparut avec. Il vient de revenir, mais en compagnie de deux gendarmes.

Tribunal correctionnel. — Audience du 22 novembre : Alphonse L... 33 ans, marchand ambulant, originaire de Beaucourt (Dordogne), poursuivi pour vol d'un harnais de cheval dans l'écurie de M. Moissinac, aubergiste à Souseyrac, est condamnée à dix jours de prison.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 100 francs d'amende pour chasse sans permis et la confiscation de l'arme prohibée.

Bretenoux

Foire de Sainte-Catherine. — La fête-foire de Sainte-Catherine, si renommée et chaque année si impatiemment attendue, aura lieu mercredi 26 novembre. Le Comité d'organisation a pris toutes les mesures pour que celle-ci ne soit pas inférieure aux précédentes. On peut compter sur son dévouement et son esprit d'initiative pour que la fête-foire soit tenue avec un éclat tout particulier.

Puybrun

Les foires. — La reprise des célèbres foires de Puybrun, dont l'importance va croissant chaque année, aura lieu le 27 novembre. Elles se tiendront, comme d'habitude les 10 et 27 mois.

Evaluation foncière. — La Commission pour l'évaluation des propriétés bâties et non bâties s'est réunie jeudi dernier, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, M. le Contrôleur des Contributions directes, et tous les membres classificateurs assistaient à la séance.

Avant de se séparer, la motion suivante a été votée à l'unanimité :

« Nous, classificateurs, protestons énergiquement contre les effets de la loi du 23 mars 1924. Elle est une véritable spoliation qui complètera la désertion des campagnes et augmentera le prix de la vie. C'est un déni de justice infligé aux travailleurs de la terre, au profit des capitalistes. »

Latronquière

Accident. — Le 20 novembre, dans l'après-midi, M. Loudes Sully, marchand de vins en gros, réparait son auto dans son hangar ; il voulut sortir la machine en la faisant remorquer par une autre auto, attachée à l'aide d'une chaîne. M. Loudes était entre les deux voitures ; M. Deldous, mécanicien, était au volant de la première. Au moment du démarrage il a été serré entre les deux autos. La chaîne se rompit fort heureusement ; sans cela l'accident aurait été plus grave. M. le docteur Castanier lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter dans une clinique à Aurillac. M. Loudes a deux côtes brisées.

Arrondissement de Cahors

Monument commémoratif. — Dimanche dernier, a eu lieu l'inauguration du monument aux morts de la commune, sous la présidence de M. le sous-préfet de Figeac, MM. Loubet, sénateur, et Bouat, député, y assistaient.

Notre coquette localité, magnifiquement décorée avec le matériel des fêtes de Figeac, que la sympathique municipalité de cette ville a bien voulu nous prêter, avait revêtu un aspect grandiose.

Le matin, de magnifiques couronnes, gerbes et palmes furent déposés par les habitants au pied du monument.

A midi, un banquet intime réu-

nissait, dans la salle des écoles, deux cents convives.

A 15 heures, après l'arrivée de MM. Loubet et Bouat, eut lieu l'inauguration officielle.

Le cortège, formé sur la place publique de Livernon, s'est rendu dans un ordre parfait au monument. Tandis que les autorités prenaient place sur l'estrade officielle, les parents des morts se plaçaient au pied du monument.

Après que la musique de Penchoi eut joué la «Marseillaise», M. Vaisseau, maire de Livernon, fit l'appel des morts dans un silence recueilli.

Un enfant de notre école laïque dit fort bien l'hymne aux morts de Victor Hugo, et la parole fut donnée par le sous-préfet à M. Vaisseau, maire et conseiller général. Après avoir remercié les personnalités présentes, M. Vaisseau rend hommage à notre regretté maire et conseiller général, M. Delpon, à qui nous devons l'idée de ce beau monument.

C'est avec une grande émotion qu'il glorifie les enfants de Livernon morts pour la France, les mutilés et les combattants, et apporte aux parents de ces héros un témoignage ému.

Il termine en demandant à tous d'avoir foi en un avenir meilleur, fait de travail et de paix.

La parole est donnée ensuite à M. Lacoste, docteur en médecine, au nom des combattants ; à M. Hugon, au nom des mutilés ; enfin, à M. Loubet, sénateur, et à M. Bouat, député, dont les discours furent très applaudis.

M. le sous-préfet termina en associant le gouvernement et la France entière à l'hommage de notre commune.

Cette cérémonie simple et émouvante a laissé une impression profonde à tous les assistants.

Espédaillac

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que M. Terral (Victor-Henri), ex-caporal au 7^e d'infanterie, est inscrit au tableau de la Médaille militaire pour sa belle conduite pendant la guerre (3 blessures, 2 citations).

Nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal (session de novembre). — Réunion du dimanche 25 novembre, à 14 h. 30. Présidence de M. Davidou, maire. Étaient présents :

MM. Davidou, maire ; Dalet et Fournier, adjoints ; Delord, Glénadel, Fayet, Gibert, Mazet, Tasse, Chavanié, Feyt, Delsalut, Villadiou, Maury, Prat, Favory.

Excusés : MM. Laporte et Faure. Absents : MM. Laurié, Malvy. M. Glénadel est élu secrétaire.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est lu. Il est approuvé sans observations.

1. Les mêmes répartiteurs sont maintenus pour 1925.

2. Les délégués des listes électorales sont : MM. Fayet, Villadiou, Gibert.

3. Le devis de l'extension de la canalisation des eaux est sur le point d'être terminé.

4. M. Cazelle, directeur du secteur électrique, répond qu'il répugne de faire traiter la question qui est en cause autrement que par la conciliation. La question restera en suspens.

5. Une subvention de 400 francs est votée en faveur des victimes de l'orage.

6. Le Conseil accorde une subvention de 1.000 francs, pour l'année 1924-1925, à la société sportive, et s'engage à lui acheter un terrain de sport, dont la commune conservera la jouissance.

7. Le Conseil vote la somme de 635 francs, destinée à couvrir le déficit des fêtes d'aviation.

8. L'Assemblée s'engage à prendre à la charge de la commune le tiers des dépenses nécessaires par le goudronnage des traverses de la ville, le département devant payer les deux autres tiers. On a évalué ces dépenses totales à 9.000 francs environ.

9. Le travail de Fontvieille reçoit un supplément de subvention de 1.000 fr.

(soit en tout 2.500 francs sur 3.500 fr., montant du devis).

10. On fera exécuter un devis pour le travail de Campagnac et un supplément de subvention sera accordé à ce moment.

11. Il est reconnu que M. le maire a fait tout son devoir en ce qui concerne la création de foire du 2^e samedi après le 9 octobre. Le Conseil, à l'unanimité, moins la voix de M. Glénadel, dégage entièrement le chef de la municipalité. Il n'y a eu ni incurie, ni inertie.

12. Les primes à la natalité suivantes sont votées : 100 francs à partir du 3^e enfant ; 200 francs à partir du 4^e.

13. La Commission scolaire sera composée de MM. Favory, Maury, Laporte, Gibert, Chavanié, Tasse, conseillers municipaux.

14. Le Conseil décide que M. Bissonnier peut reconstruire son immeuble de la rue de la République, qui menace ruine, sur les fondations actuelles.

15. Les 0 jours mobiles de congés scolaires seront pris : 5 jours au 1^{er} de l'an et 1 jour à la Pentecôte.

16. Sur la demande de M. Barel, instituteur à Prouilhac, commune de Gourdon, concernant l'avis du Conseil municipal sur la coéducation dans cette localité, le Conseil, après discussion, est d'avis, à l'unanimité des membres présents, qu'il y a lieu de maintenir le statu quo, la coéducation étant pratiquée à Prouilhac depuis plusieurs années, sans aucune réclamation, ni de la population, ni des parents.

17. Les membres du jury pour la foire aux chevaux du 29 novembre prochain seront : MM. Chavanié, Gibert, Mazet, Feyt, Fournié. Le Conseil se réunit ensuite en comité secret et la séance est levée à 5 heures 1/2 du soir.

Banquet des pompiers. — Nos braves et dévoués pompiers ont décidé de se réunir le dimanche 7 décembre prochain, à midi, au restaurant Rougier, en un banquet fraternel à l'occasion de la Sainte-Barbe. C'est là une excellente idée dont nous les félicitons.

Ces agapes amicales cimentent les solides amitiés et apprennent à mieux se connaître et à mieux s'estimer.

Le départ de notre vétérinaire. — Notre vétérinaire M. Lomphe a quitté notre ville lundi dernier 24 courant pour aller habiter Cahors avec toute sa famille.

Le service sera désormais assuré par le vétérinaire de Saint-Martial (Dordogne), M. Bladié, jusqu'au 1^{er} de l'an 1925.

A « l'Union Musicale ». — On nous annonce que M. Fournier, adjoint au Maire, qui présidait cette Société, vient de donner sa démission depuis vendredi dernier.

Nous enregistrons cette nouvelle imprévue sans nous en expliquer la cause et tout en regrettant sa décision.

Rugby. — Dimanche 23 novembre notre équipe première rencontrait à Gourdon l'équipe quatrième du C. A. Briviste. La victoire revint à Gourdon par 3 points (1 essai Rougeron à 0). Les 2 équipes sont très près l'une de l'autre. Gourdon domina en 1^{er} mi-temps. Brive se ressaisit en 2^e mi-temps. A Gourdon manquaient les 2 demis et 2 avants.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Une belle subvention accordée. — L'Union Sportive Gourdonnaise qui s'était reconstruite récemment avec un programme d'action étendu et bien déterminé s'était adressée à notre dévoué député M. Malvy pour le prier de faire obtenir une subvention suffisante pour aménager convenablement un terrain et assurer la vitalité de ce groupement sportif. « Avec un empressement dont la Société ne saurait trop le remercier M. Malvy, député, a fait connaître, deux semaines après, à M. Davidou, maire, qu'une subvention de 20.000 francs venait d'être accordée, sur ses instances, à l'U. S. G., à la date du 20 novembre dernier.

« Comme MM. Fontanille, sénateur, conseiller général et Davidou, maire, conseiller d'arrondissement, s'étaient joints à la Délégation de l'U. S. G. chargée de cette démarche, les membres du Bureau ont remercié très

vivement leurs sympathiques élus cantonaux d'avoir bien voulu secondé leurs efforts et ont adressé à leur distingué bienfaiteur M. Malvy une lettre de chaleureux remerciements. « Grâce à l'activité des membres du Bureau et à la haute influence de M. Malvy toujours serviable et dévoué pour ses compatriotes notre belle société va pouvoir se développer, aménager convenablement un terrain, donner des séances très intéressantes à la population confortablement installée pendant la mauvaise saison et avoir sa vitalité assurée. »

L'Union sportive gourdonnaise. — L'Union sportive gourdonnaise vient d'envoyer en ville l'appel suivant :
Gourdon, le novembre 1924.
Messieurs, Messieurs,

« L'U. S. gourdonnaise », voulant prendre un nouvel essor durant cette saison, vient solliciter vos encouragements et votre appui financier pour lui permettre d'accéder cette année aux championnats de France.

Nos joueurs ne se sont pas découragés et espèrent, durant cette saison, atteindre le but auquel ils n'ont pu toucher les années passées. Si vous voulez que la Société que vous patronnez vive et prospère, vous ne refusez pas de contribuer à sa bonne marche en acceptant le titre de Membre Honoraire. Nous espérons que vous viendrez le plus souvent possible sur son terrain pour suivre agréablement les évolutions des athlètes que vous ne regretterez pas d'approuver.

Une délégation de la Société se présentera sous peu à votre domicile, pour vous remettre la carte de Membre Honoraire, qui est maintenue au prix de 16 francs ; nul doute que vous ne lui fassiez bon accueil ; aussi, avec nos remerciements anticipés, veuillez croire, Messieurs et Messieurs, à nos sentiments les plus dévoués.

L'Union sportive gourdonnaise.

P.-S. — Sur présentation de la carte de Membre Honoraire, il sera accordé à toutes les manifestations sportives une réduction de 50/0, sauf pour les matches de championnat.

Nous engageons nos compatriotes à se montrer généreux pour une société si utile à la régénération de la race, et dont les exercices ont tant de vogue partout.

St-Cirq-Madelon

Sauvé des eaux. — Un canotier de Lamoignon-Fénelon, nommé Clech, passait, l'autre jour sur la route, près de Rouffiac, lorsqu'il vit quelque chose remuer dans le fossé plein d'eau. Il s'approche et deux petites mains se tendirent vers lui. Il les saisit immédiatement, les tira à lui et ramena un jeune bébé encore en vie. C'était l'enfant de la femme Delpech, qui travaillait près de là et ne s'était pas aperçue encore de sa disparition. Grâce aux soins qu'on lui prodigua, il put bientôt reprendre ses sens, à la grande joie de la mère et du brave sauveteur.

Rocamadour

Une grue. — M. Constans, maire de Rocamadour, qui est un chasseur émérite a capturé, dans sa propriété, des Aïeux, une superbe grue cendrée, faisant partie d'une bande d'oiseaux de passage. Cet échapper, très rare chez nous, mesure 1 mètre de hauteur et 2 mètres d'envergure.

Salviac

La fête de Sainte-Cécile. — La fête de la Sainte-Cécile fut célébrée avec beaucoup d'entrain par notre jeune Société de musique « Les Enfants de Salviac » dont la vitalité ne se dément pas. Dès 11 heures du matin, le tour de ville en musique traditionnelle est effectué d'un pas allégre, à la satisfaction des habitants.

A 3 heures, à la Halle aux grains, sous l'habile et compétente direction de M. Valette Antoine, greffier et sous-chef de musique, eut lieu le concert qui fut très goûté malgré la rigueur de la température.

La population enthousiaste put à loisir apprécier les progrès des jeunes musiciens.

A 6 h. 1/2, un banquet réunit à l'Hôtel Evrad, membres honoraires et membres exécutants, sous la présidence de M. le Docteur Cambornac, maire de Salviac. La plus franche gaieté ne cessa de régner parmi les convives. A la fin du repas succulent et fort bien servi, M. le Docteur Cambornac prit la parole et remercia la jeune Société qui sera bientôt sollicitée par le retour des jeunes soldats, qui ont appartenu déjà à la Société. Il remercia également les membres honoraires qui soutiennent de leur cotisation et de leur présence,

la vitalité « des Enfants de Salviac ». M. Costes, ancien chef de la Société, son animateur et créateur qui était du nombre des convives eut également sa part d'éloges mérités.

Au nom de ses camarades, M. Courbès assura M. le Docteur Cambornac de la bonne marche de la Société malgré certaines difficultés maintenant apaisées. Après les discours, les chansonnets et les romances furent à l'honneur. MM. Depuntis lauréat du concours de musique de Gourdon, Besse, Pellissic à la voix prenante. Pons, le comique Poudjé, etc. etc. se firent successivement applaudir.

Le café fut admirablement bien servi par la jeune et gracieuse fille de M. Lauzet du café de Paris.

Les convives se séparèrent tard dans la soirée en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Salviac

Foire. — La foire de novembre, dite foire grasse ou foire des chevaux a été très importante. Nombreuses transactions sur tous les marchés ; hausse importante sur les poulains, pouliches et mulets. Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie. Cours pratiqués : 205 fr. à 225 fr. les 50 kilos ; bœufs de harnais 4.500 fr. à 6.000 fr. la paire, doubles, 3.000 à 4.200 fr. ; bœufs d'Auvergne, 1.750 à 2.500 fr. la paire, veaux de lait, 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo, poids vif.

Marché aux moutons bien garni ; moutons d'élevage, 160 fr. à 175 fr. pièce ; moutons gras et agneaux, 5 fr. le kilo, poids vif. Plus de 1.200 moutons, étaient sur le marché.

Cochons gras, 3 fr. 60 à 3 fr. 70 le demi-kilo, viande nette. Pas de porcelets.

Marché aux chevaux bien garni. Poulains de 6 mois de 1.500 à 2.000 fr. poulaines de 30 mois de 2.500 à 3.250 fr. pièce ; ânes, 600 fr. à 800 fr. ; chevaux de propriétaires, hors d'âge, 900 à 1.500 fr.

Marché aux truffes, apport, 600 kilos, 12 fr. le demi-kilo.

Foies d'oies, 16 fr. le demi-kilo. Poulets, 3 fr. 75 ; poules 3 fr., canards 5 fr. lapins 1 fr. 60, le demi-kilo.

Lièvres, 8 fr. le kilo ; lapins sauvages, 7 fr. à 8 fr. ; perdreaux, 6 fr. ; bécasses, 10 fr.

Canards, 6 fr. la douzaine. Peu de transactions sur les vins et les fourrages.

Hausse du bois de chauffage ; hausse des noix, 140 fr. à 150 fr. l'hectolitre.

Apport de légumes assez important.

Souillac

Fête de charité. — On annonce qu'un bal serait en préparation pour le 6 ou le 7 décembre prochain, par la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Nos félicitations à ce groupe de braves gens qui organise cette petite fête au profit du Foyer des Pupilles de la nation.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 24 novembre 1924

MATIN

La Chambre continue la discussion du budget des finances. M. Guérin demande que la surveillance des bouilleurs de cru soit assurée par les agents à poste fixe qui, dit-il, ont plus de doigté que les agents des brigades vacantes des indirectes.

Le ministre demande le rejet de cet amendement. Il en est ainsi décidé.

M. Malvy se plaint d'un abus commis par le président d'une commission paritaire chargée de fixer le prix des tabacs. Un prix a été fixé sur son intervention au-dessous du prix proposé par les délégués de l'administration.

M. Malvy demande donc qu'on relève le prix des tabacs, qu'on transforme la commission paritaire et qu'on choisisse le président ailleurs que dans l'administration, par exemple dans les Associations agricoles, M. Deyris, rapporteur à la commis-

sion, est de cet avis. Un projet de loi va d'ailleurs modifier la composition des commissions paritaires.

M. Bouat dit que la culture du tabac doit d'autant plus être facilitée qu'elle contribue à l'extension de la culture du blé.

M. Clémentel dit qu'il relèvera de 10 à 15 francs les primes à la présentation et de 70 et 80 francs les primes à la finesse. Il accepte de discuter le projet déposé pour modifier les commissions paritaires. Il déclare qu'il s'efforcera de relever de 5 francs le prix du tabac payé aux cultivateurs.

SOIR

La Chambre discute le budget du ministère de la justice. M. Petitfils parle de la réforme judiciaire et demande que la mise en liberté provisoire soit, à l'avenir, la règle, et que la détention préventive soit l'exception.

M. Sérol demande la suppression de tribunaux d'arrondissement. M. Cluzel préconise la création de tribunaux départementaux.

M. Renoult, garde des sceaux répond aux divers orateurs. Il dit que le Parlement va être saisi d'un projet de loi réglant la question des tribunaux de 1^{re} instance et il déclare qu'il s'inspirera du projet Poincaré, projet qui prévoyait la suppression de 300 postes de magistrats. Le Garde des Sceaux promet de réduire au minimum le maintien en prison des simples prévenus.

La discussion générale est close : les chapitres 1 à 36 sont adoptés.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Une mesure de clémence

en faveur du général Nathusius

Une mesure de clémence en faveur du général allemand Nathusius, condamné à un an de prison par le Conseil de guerre de Lille pour vols commis pendant la guerre, sera probablement prise aujourd'hui.

La nouvelle est favorablement

accueillie à Berlin

De Berlin. — Les journaux berlinois commentent déjà l'information suivant laquelle le général Nathusius serait gracié.

Le Vorparterre félicite chaleureusement M. Herriot pour cette mesure.

Tirage financier

Le numéro 362.655 de la Ville de Paris 1904 gagne cent mille francs.

LE DIFFÉREND ANGLO-EGYPTIEN

Un arbitrage américain

La *Chicago Tribune* prétend savoir que l'Egypte souhaiterait que les Etats-Unis consentissent à arbitrer son différend avec l'Angleterre.

Des renforts britanniques partent pour le Soudan

Le *Daily Mail* annonce que des renforts britanniques ont reçu l'ordre de partir pour le Soudan.

A LA CHAMBRE

Le budget des Postes

La Chambre, sous la présidence de M. Bouissou, a discuté ce matin le budget des Postes, après avoir terminé l'examen du budget des Finances.

M. Join-Lambert a porté à la tribune l'incident Dézarnaulds en prétendant que le rapport fait par M. Dézarnaulds avait été falsifié et qu'on y avait introduit à son insu un projet dénonçant la convention entre l'Etat et la Compagnie générale de T. S. F.

M. Dézarnaulds a protesté, affirmant qu'il fut toujours partisan du monopole d'Etat.

pas compris. — Vous n'étiez pas fatigué en vous réveillant ? reprit Herbeline.

— Je suis toujours fatigué... J'étais moins fatigué...

— Alors vous voulez encore du remède ?

Le visage du jeune paysan exprimait une avidité ardente.

— Oui, oui... Je suis si bien avant de m'endormir avec le remède... Mais il n'y en a plus !

Herbeline fouilla dans sa poche. Les yeux ronds phosphorèrent en suivant le mouvement de sa main. Le médecin retira un petit flacon plat, plein de pilules blanches, et le remit à la vieille qui, durant tout ce temps, n'avait ni fait un geste, ni proféré un son.

Trois pilules avant de se coucher, fit-il. Pas une de plus... sinon le remède agirait mal...

Le malade fit entendre un petit rire joyeux, mais quand Herbeline se refira, il le suivit d'un regard plein de haine et de crainte.

Dehors, Guy prit tout de suite la grande vitesse. Il longea quelque temps la rivière, franchit un petit pont et se trouva devant une maison en grès jaune, tout enveloppée, étreinte, enluminée de glycines. Un vieux verger, plein de poiriers vénérables, de pommiers tordus, de cerisiers tout étincelants de rubis et de coraux, la suivait. Le cœur d'Herbeline se mit à battre. C'était l'heure exquise où les ombres des grands

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François JARDEL, rédacteur principal des Contributions Indirectes ; Madame François JARDEL, née JOUFFRÉAU, et leurs enfants Jean et Pierre ; Mademoiselle Marthe DELRIEU, de Frayssinet-le-Gélat ; Les familles BRIS, de Cabessut ; HENRASS, de Mercuès, et BULLIT, de Cahors, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve JARDEL

leur mère, belle-mère, grand-mère et cousine, décédée à Cahors le 24 novembre 1924, dans sa 69^e année, munie des Sacraments de l'Eglise et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 26 novembre, à 9 h. 1/2. Réunion Maison mortuaire, Boulevard Gambetta, No 7.

MESSE ANNIVERSAIRE

Une Messe anniversaire pour

Madame PAULET-CAL

sera célébrée le jeudi 27 novembre 1924, à 10 heures du matin, à la Cathédrale de Cahors. Prière de vouloir bien considérer cet avis comme une invitation.

VOUS DEVEZ PRÉFÉRER

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant. Sa formule est, en effet, tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Le flacon de Quintonine : 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

LA BANQUE MARC TREILLARD

Reçoit dès à présent et sans frais à ses guichets

Les souscriptions de l'Emprunt des

BONS du TRÉSOR 5 %, 1924

à CAHORS, 8, rue G.-Clemenceau

dans ses BUREAUX :

CASTELNAU, LALENQUE, LABASTIDE-MURAT

LAUZES, MONTECU, PÉLAGOY

Ouverts tous les jours de foire

ADJUDICATION

« Le samedi 20 décembre 1924, à 9 heures 30, il sera procédé, caser- »

« ne Bessières, à l'adjudication des »

« fumiers à provenir des écuries du »

« Bataillon du 9^e Régiment d'infan- »

« terie, détaché à Canors du 1^{er} jan- »

« vier au 31 décembre 1925. »

ETUDE

DE

M. L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUCÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

EXTRAIT

d'un

Jugement remplaçant

un conseil judiciaire

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Figeac le vingt novembre mil neuf cent vingt-quatre,

Entre Monsieur Henri DELTEIL, notaire à Aurillac (Cantal), Demandeur ayant Maître NUVILLE pour avoué,

Et Monsieur Louis VIC, ancien clerc de notaire, domicilié au Theil, commune de Galviac, Défendeur défaillant,

Il résulte : Que Monsieur Léon ANDRIEU, percepteur en retraite, demeurant à Saint-Céré, a été nommé conseil judiciaire du dit Monsieur VIC, son neveu, en remplacement du dit Monsieur DELTEIL.

Pour extrait certifié sincère, Figeac, le vingt-quatre novembre mil neuf cent vingt-quatre.

NUVILLE, avoué.

Feuilleton du « Journal du Lot » 27

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

DEUXIEME PARTIE

II

— Nous nous aimerons toujours ! Il ne pouvait s'empêcher de sentir que jamais, pas même en ce jour terrible où elle lui donnait sa promesse, alors qu'il avait l'argent volé sur sa poitrine, il n'avait été aussi hypocrite envers elle.

Cependant, elle avait fermé les yeux. Elle souriait. Puis le sourire s'effaça. La respiration s'éleva un peu ; elle s'endormit... Il se pencha sur elle, il écouta son souffle, il tâta légèrement son pouls et dit tout bas à Mme Montaux, qui venait de rentrer dans sa chambre :

— Elle dort... Cela va très bien... Le vide, l'ennui paraissent plus sinistres. Il fut le prisonnier qui regardait venir le soir, au hublot de sa cellule. L'horloge qui marquait les heures le torturait... Comment s'évader — courir jusque là-bas — entrevoir sa robe ou son visage... Soudain, un frisson de joie le secoua. Il tenait son prétexte ! L'excès seul de son désir avait pu le lui cacher si long-

temps. Et il reprit : — J'aurai le temps d'aller voir votre malade...

C'était un petit paysan, auquel s'intéressait Mme Montaux, une de ces créatures bizarres que la nature jette quelquefois, parmi les hommes, comme l'ébauche d'une espèce future. Son excessive débilité nerveuse émouvait la vieille dame par un retour sur elle-même ; elle espérait qu'Herbeline lui rendrait la santé. Lui ne le croyait pas, et, en

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table of financial data including 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Chemins de fer

Table of railway rates and schedules for various lines.

Bibliographie

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 22 novembre 1924...

cent Congrès de Géodésie et de Géographie, tenu à Madrid, l'organisation et l'activité des observatoires espagnols de physique du globe...

ETUDE DE Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit, AVOUÉ A FIGEAC (Lot). ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 29 octobre 1924). EXTRAIT DE Demande de séparation de biens...

ANDRÉ BODET Courtier en noir 9, rue Banchereau, TOURS (1-et-L.)

Chemin de fer de Paris à Orléans LIVRET-GUIDE OFFICIEL Service d'Hiver 1924-1925

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau...

Mise en vente d'Affiches Artistiques Grands Châteaux de la Loire Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saumur, Ussé, Villandry.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris. Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou).

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le D^r ORTEL. « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL... »

SERVICE D'HIVER 1924-25

Table: De Paris à Toulouse par Cahors. Includes routes for Paris (Orsay) dep., Limoges, Brive, Cahors, etc.

Table: De Toulouse à Paris par Cahors. Includes routes for Toulouse, Cahors, Brive, Paris (Orsay), etc.

Table: St-Denis-près-Martel et Aurillac. Includes routes for St-Denis-près-Martel, Aurillac, etc.

Table: Le Buisson à St-Denis-près-Martel. Includes routes for Le Buisson, St-Denis-près-Martel, etc.

Table: Toulouse à Capdenac, Brive et Paris. Includes routes for Toulouse, Capdenac, Brive, Paris (Orsay), etc.

Table: De Sarlat à Gourdon. Includes routes for Sarlat, Gourdon, etc.

Table: De Gourdon à Sarlat. Includes routes for Gourdon, Sarlat, etc.

Table: Paris à Brive, Capdenac et Toulouse. Includes routes for Paris (Orsay), Brive, Capdenac, Toulouse, etc.

Table: De Cahors à Libos. Includes routes for Cahors, Libos, etc.

Table: De Libos à Cahors. Includes routes for Libos, Cahors, etc.

Table: De Cahors à Capdenac. Includes routes for Cahors, Capdenac, etc.

Table: De Capdenac à Cahors. Includes routes for Capdenac, Cahors, etc.